AR Prefecture
024-200040400-20230926-2023_137-DE
Reçu le 05/10/2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire

****

Le 26 septembre 2023, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la salle Polyvalente du restaurant du Grand Etang de la Jemaye sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	37	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Francis Lafaye – Géry Denis – Gilles Mercier – Dominique Caillou – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Joëlle Saint Martin -Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	3	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Christiane Armandie pour la commune de Cherval Jacques Foulon pour la commune de Grand-Brassac
Titulaires absents	21	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Michel Desmoulin – Philippe Boismoreau – Joël Constant -Ludovic Gillaizeau – Clément Lemercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent -Catherine Esculier – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Gérard Caignard – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	11	Jean-Pierre Prigul à Allain Tricoire Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Murielle Cassier Joël Constant à Bruno Limerat Ludovic Gillaizeau à Brigitte Pourtier Nicolas Platon à Dominique Caillou Catherine Bezac-Gonthier à Jean-Marcel Beau Laurent Casanave à Romain Perruchaud Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janaillac

AR Prefecture

024-200040400-20230926-2023_137-DE
Reçu le 05/10/2023

DELIBERATION N° 2023 / 137 : (Code Nomenclature /885)
DATE : 26 SEPTEMBRE 2023
RAPPORTEUR : Allain Tricoire
OBJET : Déploiement des cinq projets de la candidature en réponse à l'AAP régional « Nature et Transitions » - session 2023

La CCPR a reçu un avis favorable du jury de sélection qui s'est tenu en septembre 2023 et la notification officielle va nous être adressée après la commission permanente régionale du 6 novembre 2023. Pour rappel, ci-après les cinq projets présentés dans la candidature, qui seront déployés à partir d'octobre 2023 jusqu'à décembre 2025 :

1. Pérennisation et essaimage de l'éco pâturage sur le territoire de la CCPR pour l'entretien de zones naturelles et lutter contre l'ambroisie entre autres (communes concernées : Douchapt, La Tour Blanche, Montagrier, Ribérac, Saint-Victor, Vendoire, Lisle, Villetoureix).
2. Pérennisation et essaimage de l'outil pédagogique « Le Sac à Dos du Petit Naturaliste »
3. Aménagement d'une ancienne zone de baignade : restauration des fonctionnalités de la zone humide via la création d'une frayère et pour la préservation d'espèces piscicoles (Commune concernée : Douchapt).
4. Renaturation d'un ancien stade de football et création d'un réservoir de biodiversité (Commune concernée : Allemans).
5. Renaturation et création d'un réservoir de biodiversité développement d'un agro-verger en zone périurbaine (Commune de Tocane-Saint-Apre).

Il est à noter qu'un ajustement des dépenses a dû être réalisé car certaines dépenses concernant des actions d'animation ou de sensibilisation n'ont pu être soutenues à la hauteur de ce qui avait été demandé (co-financement de 70%). Elles pourront ne pas être réalisées ou réalisées à postériori (par les communes concernées par exemple). Ainsi, la Région a fixé à une dépense plafonnée à 125 084 euros et un cofinancement de l'ordre de 77 191 €, soit 61,71% du coût total retenu. Ainsi le reste à charge de la collectivité est de 47 893 euros.

Ces montants ont été précisés dans un mail du référent région en charge de l'analyse des candidatures et seront précisés à nouveau dans la notification officielle suite à la commission permanente régionale.

Pour tenir les délais indiqués dans la candidature et afin de ne pas passer la saison automnale-hivernale 2023 permettant la plantation des arbres,

AR Prefecture

024-200040400-20230926-2023_137-DE
Reçu le 05/10/2023

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité les éléments suivants :

- financer les projets inscrits dans l'AAP, sur les deux exercices budgétaires 2023-2024, pour un reste à charge total évalué à 47 893 € ;

- inscrire par décision modificative en 2023 une partie des crédits pour déployer les projets de cette nouvelle candidature lauréate. Les besoins sont de 42 533 euros fléchés en investissement.

- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'engagement des dépenses ;

- décider par anticipation d'inscrire au budget 2024 le solde des dépenses d'investissement et de fonctionnement afférentes à la candidature.

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 51
Votes contre :0
Abstentions : 0

Le secrétaire de séance du 26 septembre 2023
Yves Mahaud

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet
Signé électroniquement le 03/10/2023 à 12:00
par Didier BAZINET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC

Publié le 06/10/2023

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 03/10/2023 11:58:56